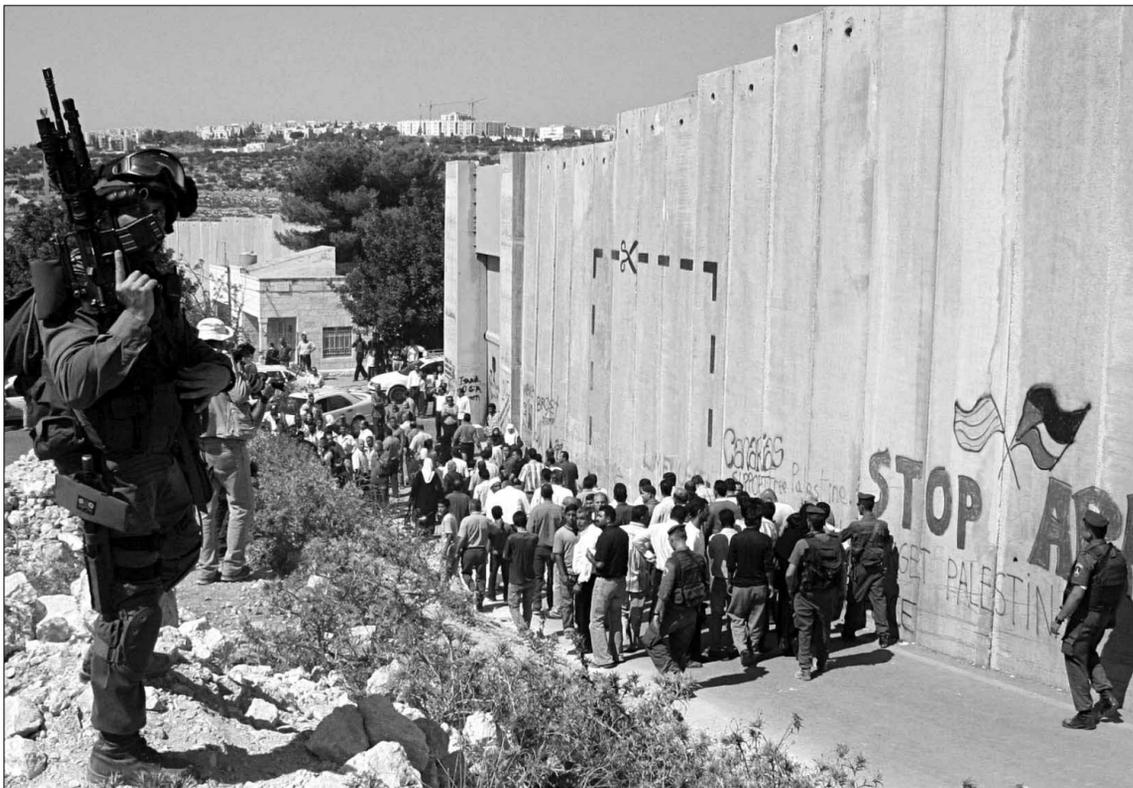


IDÉES

Aujourd'hui encore, les réfugiés de 1948 gardent en main les clés de leurs anciennes maisons, devenues le symbole de leur dépossession



ARCHIVES REUTERS

Des Palestiniens traversent un point de contrôle sous haute surveillance afin de se rendre à la mosquée, de l'autre côté du mur de la honte.

60^e anniversaire de l'État d'Israël

La dépossession du peuple palestinien tombe dans l'oubli

RACHAD ANTONIUS

Professeur au département de sociologie de l'UQAM

Le 14 mai 2008 marquera le 60^e anniversaire de la création de l'État d'Israël. Les puissances occidentales se félicitent généralement de cet événement qu'elles considèrent heureux, ignorant l'autre côté à la médaille: la destruction de la société palestinienne. Mais on ne peut refaire l'histoire, et les Palestiniens le comprennent bien.

Tournant la page sur cette énorme injustice historique, leurs instances législatives ont reconnu l'État d'Israël dans ses frontières de 1949 (date de l'armistice), faisant confiance à ce dernier et à l'Occident quant à leur promesse d'un État palestinien viable et autonome dans ce qui restait de la Palestine, et qui avait été occupé par Israël en 1967. Cette promesse n'étant toujours pas matérialisée, il convient de revenir sur les événements de 1948.

Partage de la Palestine

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale et de l'horreur de l'Holocauste, l'ONU avait entériné, par une courte majorité, un plan de partage de la Palestine prévoyant la création d'un État juif, d'un État arabe et d'une zone internationale pour Jérusalem. Mais cette résolution 181 ne sera jamais appliquée dans son intégralité.

Seul l'État juif verra le jour sur fond de controverse et de guerres, les Palestiniens et les États arabes refusant un partage jugé inéquitable. Ils n'acceptaient pas qu'au moment où ce qu'on appelait «le tiers-monde» était en voie de décolonisation, l'Europe résolve un problème de persécution de sa population juive en appuyant la colonisation du territoire d'un autre peuple. De plus, 57 % du territoire de la Palestine historique était octroyé à la communauté juive, qui ne formait alors qu'un tiers de la population.

Ces événements seront marqués par l'expulsion systématique de leur terre d'environ deux tiers des Palestiniens — autour de 800 000 personnes selon les statistiques officielles. Certains d'entre eux, surtout immédiatement après l'adoption du plan de partage par l'ONU, se sont réfugiés dans des zones avoisinantes par crainte de violences futures. Mais la grande majorité a été expulsée, quelquefois de façon très violente. Il s'agit de la Nakba — nom arabe signifiant «catastrophe» —, un événement considérable que la conscience occidentale choisira de rayer de sa mémoire collective alors qu'elle y a joué un rôle fondamental.

La dépossession

Cette Nakba a marqué le début de la lente et systématique dépossession du peuple palestinien. La mémoire historique de ce qui s'est passé en 1948 a toujours constitué un enjeu majeur de la lutte pour la légitimité d'Israël, l'expulsion des Palestiniens constituant ce que des historiens israéliens ont appelé «le péché originel d'Israël».

En conséquence, l'historiographie israélienne a prétendu, durant de longues années, que les Palestiniens étaient partis de leur plein gré ou à la suite d'appels de dirigeants arabes. Mais à partir des années 1980, de nombreux historiens israéliens ont démontré que le peuple palestinien a vécu un véritable nettoyage ethnique. Benny Morris, peu coupable de sympathie avec «l'ennemi palestinien», a ouvert la discussion avec son livre sur la naissance du problème des réfugiés, et il a été suivi par Ilan Pappé, Joseph Algazy et d'autres.

La réalité de l'expulsion des Palestiniens était connue depuis longtemps, même si elle n'était pas admise officiellement. Hannah Arendt, philosophe juive allemande, avait d'ailleurs rappelé dans son œuvre sur les origines du totalitarisme (*L'impérialisme — Les origines du totalitarisme*, Fayard, 1982) que «comme pratiquement tous les autres événements de notre siècle, cette solution de la question juive n'avait réussi qu'à produire une nouvelle catégorie de réfugiés, les Arabes, accroissant ainsi le nombre des apatrides et des sans-droits».

Retour impossible

Pour redresser en partie ces torts, les Nations Unies ont adopté dès le mois de décembre 1948 la résolution 194, qui stipulait que le nouvel État d'Israël devait permettre aux exilés de retourner chez eux. C'était même une condition implicite d'admission d'Israël à l'ONU. Israël a accepté la résolution mais n'a jamais permis ce retour. Au contraire, dans les années qui ont suivi cet épisode du conflit, près de 500 villages palestiniens ont été systématiquement rayés de la carte. Aujourd'hui encore, les réfugiés de 1948 gardent en main les clés de leurs anciennes maisons, devenues le symbole de leur dépossession.

On peut considérer l'occupation actuelle comme une des dernières guerres coloniales. Israël continue à construire des logements destinés aux Juifs seulement en plein cœur des territoires palestiniens occupés. Des centaines de colonies juives de peuplement sont installées illégalement sur des terres confisquées aux Palestiniens et reliées entre elles par un circuit de routes interdites aux Palestiniens de ces territoires. Même l'ancien président américain Jimmy Carter a fini par voir qu'il s'agissait d'une forme d'apartheid et a intitulé son dernier livre *Palestine, la paix ou l'apartheid*.

Politique indigne

La politique canadienne actuelle contredit systématiquement l'esprit et la lettre des grands principes affichés sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères, qui affirment que le Canada ne reconnaît pas le contrôle israélien sur les territoires occupés, et qu'il considère que la Quatrième Convention de Genève s'applique à ces territoires.

En vertu de ces principes, le gouvernement du Canada aurait dû condamner sévèrement Israël

pour la poursuite de la colonisation, pour les punitions collectives imposées à l'ensemble des Palestiniens, pour la crise humanitaire grave qu'Israël leur fait vivre et pour l'énorme violence utilisée contre eux. Au lieu de cela, le gouvernement Harper appuie les politiques israéliennes, prétend qu'il s'agit là du droit de se défendre, alors que c'est clairement une politique de maintien de l'occupation, et blâme les Palestiniens, et seulement eux, pour la violence qui sévit.

Cette politique est indigne d'un pays démocratique signataire de toutes les conventions internationales qui condamnent sans appel cette violence. En cela, le gouvernement Harper viole le droit international et trahit ses obligations humanitaires.

Faire taire les armes

Tous les peuples occupés recourent, à divers moments de leur existence, à différentes stratégies de survie et de résistance, et les Palestiniens ne font pas exception. Dans le désespoir, des courants politiques minoritaires recourent à une violence qui n'est pas justifiable. Mais la violence exercée contre eux par Israël, à commencer par celle de leur expulsion, en 1948, est beaucoup plus grave.

Aujourd'hui, non seulement les victimes civiles palestiniennes sont quatre fois plus nombreuses que les victimes israéliennes, mais l'ampleur de la destruction de la société palestinienne et de ses infrastructures est inégale. Même l'ONU s'alarme de la gravité de la situation humanitaire causée par les politiques israéliennes à Gaza.

Pour sortir de l'impasse, il faut absolument faire taire les armes. Mais cela ne donnera de résultats que si une solution politique juste est mise sur la table, une solution qui soit fondée sur le droit international et sur la justice et non sur le rapport de force brut. Plutôt que de travailler dans ce sens, les États-Unis (et le Canada est à la traîne) exercent sur les Palestiniens d'énormes pressions, tant politiques qu'économiques, pour les amener à signer eux-mêmes une renonciation à leur droit à l'autodétermination et à un règlement juste de la situation. [...]

Un rôle pour le Canada

S'il veut jouer un rôle constructif, le gouvernement canadien doit intervenir auprès d'Israël en insistant sur la nécessité de mettre fin définitivement à l'occupation des territoires occupés en 1967, et non pour amener les Palestiniens à accepter l'annexion par Israël des parties les plus vitales de ces territoires; pour que cesse immédiatement le siège punitif de Gaza; pour détruire les parties du mur «de la honte»; qu'empêchent sur les territoires palestiniens; pour démanteler les colonies juives de peuplement et pour reconnaître le droit de retour ou de compensation aux réfugiés palestiniens. Ce sont là les conditions indispensables à la construction de la paix, de la justice, de la stabilité et de la sécurité dans cette région du monde qui a déjà trop souffert.

L'éolien à tout prix

ROMÉO BOUCHARD

Directeur et coauteur de *Pour qui souffle le vent?* publié chez Écosociété

De nombreux citoyens mobilisés dans les luttes qui ont entouré les projets de parcs éoliens ont sans doute été consternés d'entendre Steven Guilbeault défendre le modèle actuel d'appel d'offres, et balayer du revers de la main, avec mépris, les oppositions soulevées par beaucoup de citoyens, quoi qu'il en dise. Son discours ne différerait guère de celui de Thierry Vandal, et sa notion d'acceptabilité sociale était tout aussi élastique que celle de Jean Charest!

Encore une fois, les citoyens se retrouvent isolés dans ce dossier, et cette fois-ci, même des écologistes influents, comme Steven Guilbeault, se rangent du côté du gouvernement, d'Hydro-Québec et des promoteurs, accusant les citoyens qui protestent d'être une minorité négligeable et de faire des drames avec un rien, alors que l'éolien en milieu habité serait le prix à payer pour l'abandon du Suroît. Comme s'il n'y avait pas moyen de faire autrement ni d'autre modèle de développement éolien possible.

Si M. Guilbeault, comme plusieurs autres leaders écologiques actuels qui négocient les grands dossiers planétaires en vase clos avec les «grands de ce monde», n'était pas de plus en plus déconnecté de la base, il aurait pu constater à quel point les citoyens et les élus locaux ont été livrés sans défense aux prospecteurs de vent tout équipés des gros promoteurs et à leurs manœuvres pour diviser les gens en achetant les propriétaires de terrains et les représentants municipaux. Il aurait pu constater les conséquences désastreuses d'un modèle d'appel d'offres qui ne protège que les intérêts d'Hydro-Québec et laisse aux promoteurs privés l'entière responsabilité de planifier ce nouveau développement en fonction de leurs intérêts.

Impuissance

Si M. Guilbeault fréquentait moins les portes ouvertes et les documents de l'entreprise et du gouvernement, il saurait qu'il y a une énorme marge entre les beaux discours et la réalité; il ne dirait pas que des projets comme Murdochville vont bien quand la ville doit se résigner à ne pas recevoir un sou de redevances, que les consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sont efficaces quand les recommandations du BAPE sur les projets examinés (Matane, Saint-Ulric, Rivière-du-Loup) ont toutes été ignorées pour l'essentiel; il ne dirait pas qu'il y a de bons promoteurs et de bons projets dont on ne parle pas quand c'est le modèle même d'appel d'offres qui est vicieux.

De toute évidence, une fois de plus, les instances locales et régionales se sont avérées impuissantes à faire valoir leur volonté et celle de leurs citoyens face à un tel développement: tant que ces instances n'auront pas l'imputabilité et l'autonomie de véritables gouvernements territoriaux, elles seront incapables d'opposer leur volonté à des développements conçus en vase clos, au-dessus de leur tête, par les maîtres du jeu politique et économique.

Un affront aux citoyens

Le sort réservé aux projets communautaires et aux petits projets semblent plus incertain que jamais. En dépit des belles déclarations, l'intérêt financier d'Hydro-Québec semble concrètement le seul critère qui est retenu, et l'acceptabilité sociale, dans la bouche des politiciens, devient de plus en plus un concept de marketing qu'il faudra maintenant ranger à côté de celui du développement durable.

C'est un affront sans précédent à tous ces citoyens qui, dans le contexte inapproprié d'appels d'offres, ont travaillé à bâtir des projets éoliens communautaires. Dans ce contexte, il ne faut surtout pas attendre de miracles d'un hypothétique appel d'offres pour des projets communautaires dont on se garde bien de souffler mot, ne serait-ce que pour atténuer la déception de groupes comme ceux de Matapédia (SIDEM) et du Lac-Saint-Jean (Val-Éo). Il ne faut pas non plus attendre de miracles des consultations du BAPE, car il est facile de constater que ses recommandations sur la participation des communautés et la planification indispensable dans un tel développement ont été ignorées ou galvaudées sans vergogne.

Débats de société

Nous sommes devant une démonstration sans équivoque des effets dévastateurs d'une centralisation des pouvoirs et de l'absence de démocratie territoriale.

Si les Premières Nations ont raison de s'opposer à des barrages ou à des coupes forestières qui affectent leur milieu de vie et de défendre leurs droits ancestraux, pourquoi les Québécois devraient-ils accepter des mégaprojets éoliens mal situés au cœur des territoires qu'ils habitent eux aussi, parce qu'Hydro-Québec ne s'est pas donné la peine de planifier le développement éolien et son utilisation locale?

Pourquoi faudrait-il faire des «débats de société qui n'ont pas été faits», selon le beau langage politicien de M. Guilbeault, pour décider que les droits des citoyens ne doivent pas être sacrifiés au profit des compagnies privées et d'Hydro-Québec?

Qui profite?

M. Guilbeault ne semble pas avoir compris que si Hydro-Québec réussit à obtenir des kilowatts éoliens à si bon marché avec ses appels d'offres, c'est que les promoteurs privés peuvent voler le monde comme ils veulent. Partout ailleurs, le coût du kilowatt éolien est beaucoup plus élevé parce que les promoteurs sont forcés de payer un prix raisonnable pour la ressource et son utilisation responsable.

On comprend que M. Vandal se félicite d'avoir pu obtenir des soumissions à 10,5 ¢ du kilowatt. Ce sont les citoyens qui paient pour cette aubaine, et ils devraient se taire pour ne pas nuire à la campagne de M. Guilbeault contre les changements climatiques. Décidément, M. Guilbeault est mûr pour la politique!



ARCHIVES REUTERS

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Émilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (commis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélat (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma) Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Émond (commis à la rédaction). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Olivier Spéclé (Québec), Monique Bhérier (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chrétien, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Mallais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert D'wers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lalleur, Claudette Bellevue (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.